



LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX

Version publique du
Pan Climat Énergie Territorial
(PCET) de La Cali

- Partie 1 : synthèse de la démarche
- Partie 2 : programme d'actions du PCET

Partie 1

Synthèse de la démarche

Depuis la révolution industrielle l'énergie occupe une place centrale dans l'économie et les activités humaines, et se retrouve aujourd'hui au cœur des enjeux de développement durable et de lutte contre le changement climatique. L'épuisement et le renchérissement des ressources énergétiques ainsi que leur forte contribution au phénomène d'effet de serre, amènent d'urgence les sociétés à repenser leur fonctionnement dans de nombreux domaines (social, économie, habitat, déplacements, agriculture, milieux naturels) et à évoluer vers des modèles plus sobres, plus efficaces et moins carbonés.

Dès sa création, la Communauté d'agglomération du Libournais a souhaité, en s'appuyant sur les politiques européennes, nationales et régionales, prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques dans son fonctionnement interne et dans l'exercice de ses compétences, mais également en recherchant des solutions locales innovantes.

Ainsi, La Cali s'est engagée de manière volontariste « pour la transition énergétique et l'amélioration de l'habitat » le 22 avril 2013, en signant, avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'habitat, ainsi que les structures fédérant les artisans du bâtiment, une convention-cadre visant la rénovation thermique de 1 000 logements en 5 ans. Parallèlement, La Cali a travaillé, entre 2013 et 2014, à l'élaboration de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) « Patrimoine et Compétences », qui viendra structurer sa politique énergie - climat.

Enjeux énergie-climat : de la prise de conscience internationale à l'action locale

La signature du **protocole de Kyoto** en 1997 a porté sur le plan international la nécessité d'agir pour lutter contre le changement climatique.

Cet acte fondateur a conduit l'Union européenne à se saisir de ces questions, ce qui a abouti, en 2008, à l'adoption du paquet législatif « climat-énergie » porteur des objectifs dits des « **3 x 20** » à l'horizon 2020 (réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), part des renouvelables dans la consommation énergétique portée à 20 % et 20 % d'économies d'énergie par rapport à un scénario tendanciel).

Pour consolider le paquet « climat-énergie », des objectifs pour 2030 ont été conclus en fin d'année 2014 par le Conseil européen. Il s'agit de réduire de 40 % les émissions de GES, de porter à 27 % l'efficacité énergétique de même que la part des énergies renouvelables.

Outre la transcription de ces textes dans son droit, la France s'est engagée au-delà des objectifs européens, au travers de trois lois :

- La loi POPE (Programme sur les Orientations de la Politique Énergétique), qui introduit notamment l'objectif du « Facteur 4 » (diviser par 4 les émissions domestiques de GES) d'ici 2050,
- Les lois Grenelle 1 et 2 qui, entre autres mesures, prévoient la réalisation de **Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE)**¹ et leur déclinaison infrarégionale, les **Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET)** obligatoires pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

Les questions d'énergie et de climat occupent toujours une place importante dans les discussions nationales et régionales, afin que les objectifs affichés dans le cadre de ces lois se traduisent de manière concrète sur le terrain. Ainsi un **débat national sur la transition énergétique**, alimenté notamment par des débats en région, s'est tenu au premier semestre 2013. **La décentralisation de la transition énergétique a été identifiée comme un levier clef de sa réussite, laquelle passe par le renforcement des compétences des territoires.**

L'ensemble des compétences de La Cali, et notamment celles qui en constituent le socle (développement économique, habitat / logement et déplacements), doivent contribuer à apporter des réponses locales aux objectifs de la transition énergétique. Par un engagement fort sur ces enjeux, La Cali souhaite en effet répondre aux besoins quotidiens de ses habitants, conforter sa position de pôle d'équilibre aux portes d'une métropole bordelaise en construction, mais aussi donner corps à sa démarche territoriale de développement durable en particulier sur cette question de la transition énergétique.

L'engagement de La Cali dans une démarche de PCET est l'opportunité de mieux appréhender et quantifier les enjeux climatiques sur son territoire, de coordonner ses interventions en la matière dans le cadre de ses politiques publiques et de construire une politique interne fondée sur l'exemplarité.

Qu'est-ce que le changement climatique ?

La surface de la Terre est réchauffée par les rayons du Soleil et celle-ci renvoie la chaleur qu'elle reçoit dans l'espace. Néanmoins, une partie de ce rayonnement est retenue par les gaz à effet de serre contenus dans l'atmosphère.

L'effet de serre porte la température terrestre moyenne à 15 °C, alors que sans ce phénomène, elle serait de - 18 °C.

La Terre a connu par le passé une succession de périodes glaciaires et de périodes plus chaudes, liée aux variations de ce phénomène.

Mais, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, on observe un accroissement sans précédent des concentrations de gaz à effet de serre, couplé à une augmentation globale de la température terrestre et de nombreux effets induits (niveau des océans, recul des glaciers, fonte de la banquise, changement d'aire de répartition de certaines espèces...).

Cet effet de serre additionnel est très vraisemblablement lié aux **activités humaines**² (révolution industrielle) et devrait modifier en profondeur le climat du XXI^{ème} siècle, mais également les sociétés et les écosystèmes.

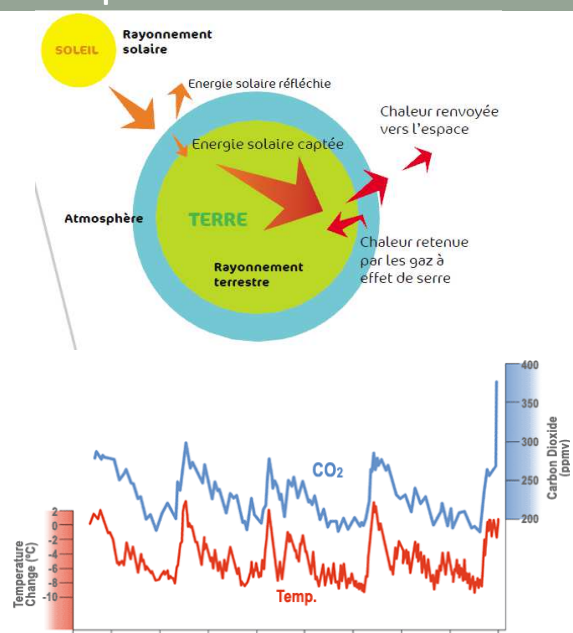


Figure 1 Évolution des températures et de la concentration en CO₂, au cours des 400 000 dernières années de notre ère

1 Le SRCAE Aquitain a été adopté le 15 novembre 2012

2 Le 5^{ème} rapport au GIEC, publié en 2013 fait état d'une probabilité supérieure à 95 %

Qu'est-ce que le Plan Energie Climat Territorial (PCET) concrètement ?

Le PCET se compose tout d'abord d'un **Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**, visant à estimer et quantifier l'impact carbone des activités de la collectivité, faisant ainsi apparaître les enjeux et les marges de progrès. Le BEGES doit être mis à jour tous les 3 ans.

Le PCET s'appuie également sur l'**analyse des vulnérabilités climatiques du territoire**, issue de la compilation d'études et de scénarii prospectifs réalisés notamment à l'échelle du Grand Sud-Ouest.

Sur la base de cet état des lieux, et compte tenu de ses compétences, la collectivité doit élaborer un **plan d'actions** comportant des mesures d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation (amélioration de la résilience) face au changement climatique, affichant des objectifs chiffrés et doté d'un dispositif de suivi / évaluation.

Le PCET constitue une opportunité de favoriser et de structurer en interne :

- Une politique de transition énergétique adossée à un programme d'actions concrètes ;
- L'optimisation de nombreuses pratiques (consommations d'énergies, achats groupés, dématérialisation...) et l'introduction d'une comptabilité carbone ;
- La mise en pratique de **la transversalité entre services**.

Cette démarche, permet en outre, à La Cali de :

- disposer de bases solides pour élaborer une **démarche de développement durable** plus large (Agenda 21) ;
- identifier le territoire vis-à-vis des **partenaires techniques et financiers** ;
- aller à la rencontre des acteurs du territoire grâce à des dispositifs de **concertation / participation**.

La démarche engagée par La Cali

Dès sa création en 2012, et tout au long de l'année 2013, La Cali a travaillé à l'élaboration de son PCET :

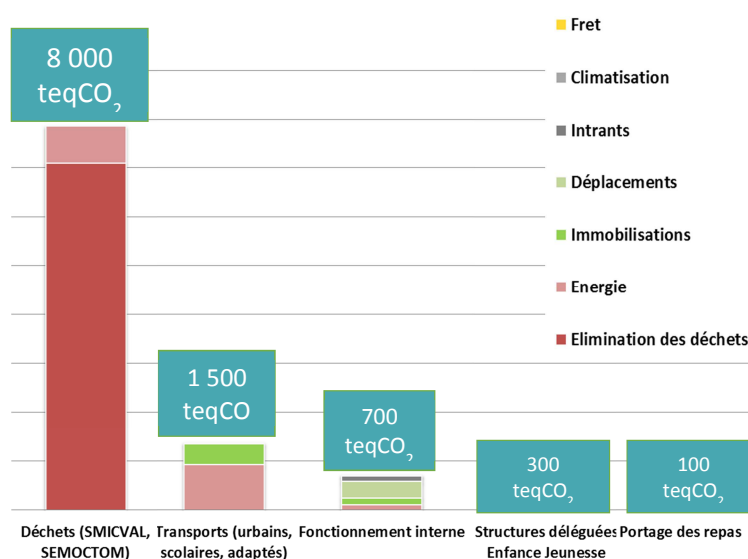
- **Étape 1 : Réalisation du profil climat de La Cali**, basé sur l'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de La Cali (BEGES), complété d'une analyse des vulnérabilités climatiques du territoire et de l'impact de la hausse du prix des énergies sur les activités de la collectivité ;
- **Étape 2 : Construction concertée du plan d'actions** au cours de groupes de travail (exemplarité, patrimoine bâti, déchets) et de réunions thématiques (habitat, transports, développement économique, communication) et prenant en compte les enjeux identifiés via le BEGES ;
- **Étape 3 : Rédaction du programme d'actions**, construction des fiches actions, planification / phasage des actions et mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Le BEGES a été réalisé suivant la méthodologie du **Bilan Carbone®**, basée sur la collecte de nombreuses données de consommation d'**énergies directes** (carburant, électricité, gaz) mais aussi **indirectes** (également appelées « énergies grises ») qui correspondent à la somme des énergies mobilisées pour fabriquer, vendre et distribuer les produits et les biens que les services utilisent (bâtiments, équipements informatiques, fournitures de bureau...).

Enfin, certaines émissions ne sont pas liées aux usages énergétiques, comme les fuites de gaz frigorigène (climatisation) ou le traitement des déchets qui libère du méthane, puissant gaz à effet de serre.

Le **volume global d'émissions de GES s'élève à environ 10 600 teq CO₂³** pour l'année de référence 2012. **Hors secteur des déchets**, qui occupe une place prédominante dans le bilan, **les émissions représentent 2 600 teq CO₂**.



³ Les émissions de gaz à effet de serre sont généralement exprimées en tonnes équivalent dioxyde de carbone (teq CO₂), unité commune à l'ensemble des gaz qui intègre leurs caractéristiques (durée de vie et capacité à réchauffer la planète). A titre d'exemple, on estime qu'une teq CO₂ est libérée lorsqu'une voiture individuelle parcourt 8 400 km ou lorsque 10 ordinateurs restent en mode veille durant une année

Éléments d'analyse du BEGES

L'activité « déchets », compétence de La Cali déléguée au Smicval et Semoctom, **représente les ¼ du volume des émissions**. Les émissions sont essentiellement dues aux procédés de traitement et d'élimination des déchets (enfouissement des ordures ménagères).

Néanmoins, grâce à la **valorisation matière et énergétique** des déchets collectés (recyclage, compostage, récupération et valorisation du biogaz), **les émissions évitées sont estimées à 7 500 teq CO₂**, ce qui équilibre en grande partie le bilan.

Hors déchets, le **transport public** est le premier poste d'émission et contribue à la moitié des émissions de GES du fait des consommations de carburant de la cinquantaine de véhicules qui sillonnent le territoire⁴ ainsi que les émissions associées au renouvellement du parc de cars (amortissement des émissions engendrées lors de la fabrication des biens durables).

Ce poste recèle également des émissions de GES évitées puisque le recours aux transports collectifs (urbains et scolaires) se substitue, bien souvent, à l'usage de la voiture individuelle.

Les activités relevant du « fonctionnement interne » des services représentent près de 30% du bilan hors déchets. La part la plus importante concerne les déplacements des agents (domicile-travail ou professionnels) marqués par la prédominance de la voiture individuelle.

Enfin les émissions de GES associées aux structures sous convention de gestion (accueil « petite enfance / enfance / jeunesse ») et au service de portage des repas sont majoritairement dues à la composition et l'élaboration des plats⁵.

Analyse de la vulnérabilité climatique du territoire

Les différents modèles climatiques désignent le Grand Sud-Ouest comme la région française la plus concernée par la hausse des températures, déjà constatée mais surtout à venir, avec +2 à 4°C d'ici la fin du siècle.

De plus, l'intensité et la fréquence des événements climatiques extrêmes (canicule, sécheresse) vont vraisemblablement s'accroître, tandis que le volume global des précipitations subira une baisse.

Des enjeux forts pourront donc concerner la santé des populations (notamment les plus vulnérables) et des écosystèmes (milieux humides). Cela renforcera, dans certaines zones du territoire, le phénomène de retrait-gonflement des argiles qui menace les constructions.

La ressource en eau pourra être impactée tant d'un point de vue quantitatif (conflit d'usage) que qualitatif (pollution) alors même que le risque de crue (notamment hivernale) ou d'inondation (orage, ruissellement), qui concerne déjà nombre de communes, pourra s'accroître.

Enfin, le Libournais étant caractérisé par une représentation forte des activités viticoles et vinicoles dans son économie, les aléas climatiques (sécheresse, événements climatiques violents) rendent le territoire particulièrement vulnérable.

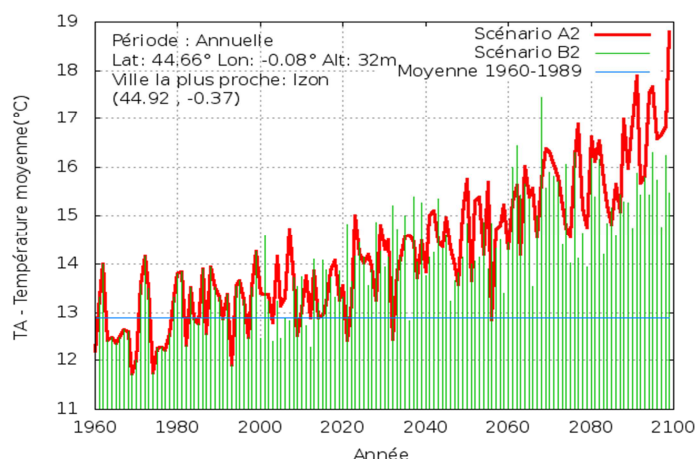


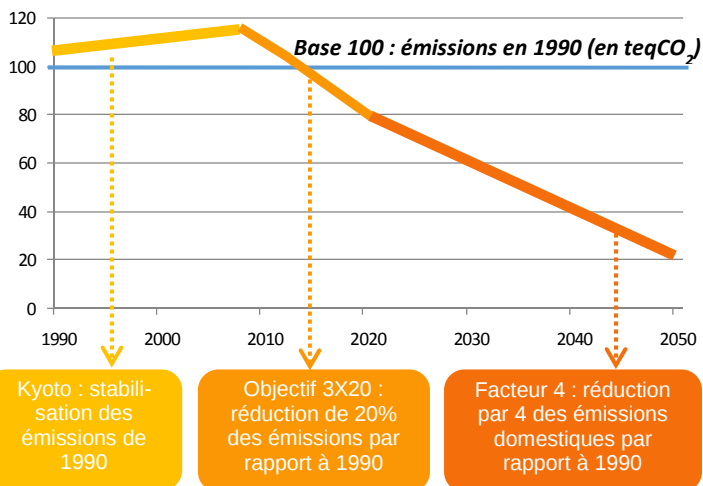
Figure 2 : Évolution des températures annuelles moyennes relevées à proximité de La Cali (Izon) entre 1960 et 2100 (ONERC)

⁴ La distance parcourue en 2012 par les bus urbains est de 317 800 kilomètres, celle des cars scolaires s'élève à 329 500 km et les véhicules qui effectuent le transport à la demande des personnes à mobilité réduite, totalisent 128 716 kilomètres.

⁵ Environ 70 000 repas ont été servis aux enfants accueillis dans les centres de loisirs et 46 396 repas ont été livrés aux personnes en perte d'autonomie sur l'ensemble de l'année 2012.

Les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial

Bien que sa portée ne soit pas explicitement territoriale, le PCET de La Cali doit être la déclinaison territoriale des objectifs européens, nationaux et régionaux et viser une réduction des émissions de GES de 20 % par rapport à 1990.



Pour cela, La Cali doit mobiliser les leviers d'intervention dont elle dispose et déployer son plan d'actions sur trois périmètres :

1. **Au niveau de son patrimoine**, avec la mise en œuvre et la promotion d'actions de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
2. **Au niveau de ses compétences et de ses missions**, avec la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans chacune de ses politiques ;
3. **Au niveau territorial**, et dans la continuité de l'exercice de ses compétences, par la mise en place de partenariats privilégiés avec les acteurs locaux et la sensibilisation des acteurs et des habitants du territoire.

La stratégie d'atténuation et d'adaptation de La Cali

Tout au long de cette démarche, trois valeurs fondatrices ont présidé à l'élaboration du programme d'actions du PCET de La Cali :

- **La recherche de l'exemplarité** : La Cali, nouvellement créée, se doit de prendre en compte les enjeux énergie-climat dans son fonctionnement, en impliquant ses agents, et dans la conduite de ses politiques ;
- **Le principe de solidarité**, qui s'illustre dans la lutte contre la précarité énergétique, l'accès aux services pour tous, mais aussi l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux ;
- **Le rôle d'ambassadeur**, visant à sensibiliser les communes, les entreprises et les citoyens, mobiliser les partenaires techniques et institutionnels et créer une dynamique territoriale.

A l'issue du processus de concertation, La Cali a structuré son plan d'actions autour de 9 axes :

- Axe 1 : Engager La Cali dans un programme d'amélioration énergétique et de développement des énergies renouvelables au sein de son patrimoine bâti et roulant ;
- Axe 2 : Sensibiliser et mobiliser les agents et les élus de La Cali aux enjeux énergie / climat ;
- Axe 3 : Affirmer le caractère éco-responsable de la commande publique de La Cali ;
- Axe 4 : Promouvoir un urbanisme et un habitat durables et responsables sur le territoire ;
- Axe 5 : Promouvoir et poursuivre le déploiement des transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire ;
- Axe 6 : Poursuivre la politique éco-responsable de collecte et de traitement des déchets ;
- Axe 7 : Promouvoir une politique économique de développement durable ;
- Axe 8 : Adapter La Cali et le territoire aux effets du changement climatique ;
- Axe 9 : Animer et assurer le suivi et le pilotage du PCET au sein de La Cali et sur le territoire.

L'évaluation du Plan Climat Energie Territorial

Les outils et procédures de suivi du PCET :

- Création d'un **tableau de bord** intégrant l'ensemble des actions et leurs indicateurs de réalisation ;
- Mise à jour régulière des indicateurs et analyse périodique pour déterminer le degré d'avancement et les ajustements à mettre en œuvre ;
- Publication des résultats dans le rapport annuel de développement durable.

Partie 2

Programme d'actions du PCET

La Cali a structuré le programme d'actions de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) autour de 9 axes stratégiques :

- Axe 1** Engager La Cali dans un programme d'amélioration énergétique et de développement des énergies renouvelables au sein de son patrimoine bâti et roulant ;
- Axe 2** Sensibiliser et mobiliser les agents et les élus de La Cali aux enjeux énergie / climat ;
- Axe 3** Affirmer le caractère éco-responsable de la commande publique de La Cali ;

- Axe 4** Promouvoir un urbanisme et un habitat durables et responsables sur le territoire ;
- Axe 5** Promouvoir et poursuivre le déploiement des transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire ;
- Axe 6** Poursuivre la politique éco-responsable de collecte et de traitement des déchets ;
- Axe 7** Promouvoir une politique économique de développement durable ;

- Axe 8** Adapter La Cali et le territoire aux effets du changement climatique ;
- Axe 9** Animer et assurer le suivi et le pilotage du PCET au sein de La Cali et sur le territoire.

Les 3 premiers axes relèvent du fonctionnement interne des services et de la gestion du patrimoine de l'intercommunalité, tout en veillant, autant que possible, à la diffusion et au partage des bonnes pratiques avec les communes qui composent La Cali. Il s'agit de :

- prendre en compte les enjeux énergétiques dans la gestion patrimoniale des sites (suivi des consommations, maîtrise de l'énergie, rénovation énergétique) ;
- promouvoir, renforcer et formaliser les pratiques éco-responsables dans l'organisation interne (gestion écologique des espaces verts, promotion des éco-gestes, nettoyage sain, dématérialisation) dans un souci de rationalisation et d'anticipation réglementaire ;
- affirmer le caractère éco-responsable de la commande publique (insertion de clauses sociales et environnementales, rationalisation, achats groupés).

Les 4 axes suivants se rapportent respectivement aux domaines de l'habitat, la mobilité, les déchets (compétence déléguée) et le développement économique. La Cali travaille encore à l'élaboration de ces politiques (conduite de diagnostics et construction de programmes d'intervention). Le PCET permet de mettre en évidence et de réaffirmer les enjeux énergétiques forts rattachés à chacune de ces compétences prioritaires et de conforter leur prise en compte par des actions complémentaires. Le PCET participe également à la poursuite d'objectifs connexes tels que la lutte contre la précarité énergétique, le maintien de l'emploi local ou l'essor d'une économie circulaire.

Enfin, les deux derniers axes définissent les conditions de pilotage du PCET et prévoient la diffusion aux parties prenantes et l'approfondissement de la démarche, dans le souci de :

- porter une réflexion partagée avec d'autres acteurs sur les enjeux d'adaptation aux effets du dérèglement climatique compte tenu des vulnérabilités du territoire (impact des aléas climatiques sur les activités, les biens et les personnes de type canicule, sécheresse ou inondation),
- suivre, évaluer et réviser le PCET en interne et en lien avec les acteurs du territoire et les populations.

	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
1 ENGAGER LA CALI DANS UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SEIN DE SON PATRIMOINE	1.1	Mettre en place une démarche de Conseil en Énergie Partagé	En cours	Interne
		Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) apporte un renfort technique et humain aux collectivités pour leur permettre d'appréhender les enjeux énergétiques sur leur patrimoine. Il s'appuie sur une méthodologie, des outils et un réseau de conseillers, développés et animés par l'ADEME. Le conseiller réalise un bilan énergétique du patrimoine et en assure le suivi. Il identifie et hiérarchise les actions de maîtrise de l'énergie (bâtiments les plus consommateurs, ratios de consommation anormalement élevés) et établit un programme d'intervention. En outre, le CEP informe et sensibilise les gestionnaires et les usagers des bâtiments aux bonnes pratiques. En Gironde, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) met en œuvre cette mission de CEP.		
	1.2	Mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique du patrimoine bâti de La Cali	A engager par la suite	Interne
		A la suite d'un état des lieux, La Cali pourra définir et engager un programme de travaux. Le conseiller sera ainsi amené à suivre d'une part des audits énergétiques plus poussés sur certains bâtiments compte tenu d'enjeux particuliers, d'autre part la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique. Il contrôle les factures et optimise les contrats d'énergie. Il procède également à des relevés réguliers des consommations d'énergie, mesure les économies réalisées et les compare à celles attendues. Il est ainsi en mesure de repérer les dysfonctionnements et d'y apporter des actions correctives dans les meilleurs délais.		
	1.3	Développer les énergies renouvelables au sein du patrimoine bâti de La Cali	A engager par la suite	Interne
		Une fois les besoins énergétiques optimisés grâce à l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments, la mise en place de systèmes performants et la sensibilisation des usagers, le recours aux énergies renouvelables peut être envisagé. Outre la possibilité des énergies renouvelables à couvrir tout ou partie des besoins énergétiques propres, certains bâtiments, de par leur architecture ou leur implantation, peuvent accueillir des équipements permettant une production énergétique décentralisée (création de réseaux de chaleur, autoconsommation ou raccordement aux réseaux d'électricité ou de gaz).		
1.4	Réaliser des constructions exemplaires en matière énergétique	A engager	Interne	
	Il s'agit d'une part d'identifier les possibilités d'aller au-delà de la réglementation thermique (RT 2012) dans la construction de nouveaux bâtiments (bâtiment à énergie positive) et d'autre part d'intégrer d'autres composantes environnementales dans leur élaboration (Haute Qualité Environnementale), en veillant à ce que les évolutions probables du climat soient bien prises en compte. Pour de tels projets, qui possèdent un caractère exemplaire fort, la conception même doit permettre au bâtiment de jouer, au cours de sa construction et une fois finalisé, un rôle démonstrateur et pédagogique vis-à-vis de ses occupants et visiteurs (affichage instantané de l'énergie produite, matériaux et modes constructifs rendus visibles, accessibilité des équipements...).			
1.5	Mettre en place un outil de suivi des consommations d'énergie du parc de véhicules de La Cali	A engager	Interne	
	La maîtrise des dépenses de carburant de la flotte de véhicules de La Cali passe par un suivi régulier des consommations et des distances parcourues, grâce à la présence de carnets de bords embarqués, puis au traitement de l'ensemble des données relatives à chaque véhicule (entretien, révision...). Cet outil de diagnostic et de suivi permettra d'analyser les pratiques des agents en matière de déplacements, d'optimiser la gestion du parc et de faire évoluer la flotte en fonction des besoins identifiés. En outre, il s'agira de communiquer en interne sur les bonnes pratiques en matière de déplacement et d'utilisation des véhicules.			
1.6	Accompagner les communes volontaires dans une démarche de Conseil en Énergie Partagé (CEP)	A engager	Territoire	
	Nombre de communes membres de La Cali ne disposent pas des moyens humains et techniques pour assurer la gestion énergétique de leur patrimoine bâti. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) qui assure la mission de CEP pour La Cali (cf. action 1.1), est disponible pour sensibiliser et informer les communes sur les enjeux énergétiques liés à leur patrimoine. La Cali souhaite soutenir les communes désireuses d'engager une démarche de CEP.			

	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
2 SENSIBILISER ET MOBILISER AGENTS ET ELUS DE LA CALI AUTOUR DES ENJEUX ENER- GIE CLIMAT	2.1	Gérer les espaces verts de La Cali de manière durable	En cours	Interne
		La gestion des espaces verts peut aujourd'hui s'opérer avec une économie substantielle en produits phytosanitaires et en ressources en eau. La mise en place d'une gestion écologique et différenciée peut permettre de diminuer de manière directe et indirecte les émissions de gaz à effet de serre mais également de favoriser la biodiversité et préserver la santé des personnes. En ce sens, La Cali est d'ores et déjà passée au « zéro-phyto » tant dans sa gestion directe (site du Maine Pommier, son verger conservatoire et quelques extérieurs de bâtiments communautaires) que par le biais de prestations externalisées (zones d'activités, plateforme de formation, chemins de randonnées).		
	2.2	Mettre en place un nettoyage écoresponsable pour l'ensemble des bâtiments de La Cali	En cours	Interne / Territoire
		Le nettoyage sain vise à diminuer l'usage des produits d'entretien dont la composition chimique est susceptible de nuire à la santé du personnel qui les utilise mais aussi des agents et publics qui occupent les bâtiments. Il permet également de réduire l'impact de ces produits sur l'environnement (rejet dans les milieux du fait de leur utilisation), mais aussi en amont, lors de leur fabrication (énergie grise). A ce titre, La Cali a notamment lancé en 2013 un marché de produits d'entretien visant cet objectif (majorité de produits disposant de l'écolabel européen) et s'apprête à lancer, en 2015, un groupement d'achats de cette nature ouvert aux communes de l'agglomération.		
	2.3	Mettre en place une démarche d'éco-gestes à destination des agents de La Cali	En cours	Interne
		La diminution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques passe par une sensibilisation des employés et des usagers aux comportements durables et responsables. Ainsi, des opérations de sensibilisation peuvent permettre de repenser les pratiques et faire évoluer les habitudes. Le recueil des idées, souhaits mais aussi des difficultés des agents, sous la forme d'ateliers, est une étape indispensable à la bonne appropriation de la démarche et à la formulation d'éco-gestes partagés afin de réduire de manière effective les consommations d'énergie de la collectivité.		
	2.4	Mettre en place un Plan de Déplacement Inter-administrations	A engager	Interne / Territoire
		La Cali pourra mobiliser ses agents et ceux des structures environnantes (administrations, municipalité) autour d'un Plan de Déplacement. Cet outil permet de faire un état des lieux des pratiques en matière de déplacements, d'identifier toutes les formes d'optimisation possibles (covoiturage, transports en commun, modes doux, télétravail, visioconférences...) et de définir un programme d'actions visant à promouvoir et organiser les nouvelles pratiques.		
	2.5	Développer la dématérialisation au sein de La Cali et de ses communes membres	En cours	Interne / Territoire
		La dématérialisation doit permettre de réduire les consommations de papier, d'encre et de carburant liées à la production, au transport et à la diffusion des documents. De plus, cette action permet de simplifier et de fluidifier certaines procédures et circuits et peut donc s'accompagner de gains réels de qualité et de productivité. La dématérialisation concerne, en premier lieu, la chaîne comptable et financière (documents budgétaires, exécutions, paie), la télétransmission des actes de contrôle de légalité et les marchés publics. Certaines procédures relevant de l'organisation interne de La Cali peuvent également être dématérialisées.		

	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
2 SENSIBILISER ET MOBILISER AGENTS ET ELUS DE LA CALI AUTOUR DES ENJEUX ENER- GIE CLIMAT	2.6	Promouvoir la gestion différenciée et la gestion écologique des espaces verts auprès des communes de La Cali	En cours	Territoire
		Il s'agit d'inciter et d'accompagner les communes à s'engager dans une démarche de gestion écologique et différenciée des espaces verts et de tendre vers le « zéro-phyto ». La création d'un réseau local sur la gestion différenciée, en lien avec la mission biodiversité du Smicval, peut être un moyen de faire avancer conjointement les communes du territoire vers ces pratiques (échange d'expériences, mutualisation de matériel).		
2	2.7	Développer une démarche de manifestations responsables	A engager	Interne / Territoire
		Chaque année, La Cali organise ou est partenaire de plusieurs manifestations (semaines de la petite-enfance, animations organisées par les offices de tourisme, portes ouvertes des structures de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse, évènements culturels tels que « Fest'art » ou « Musik à Pile »). Dans le cadre de sa politique d'éco-exemplarité, La Cali souhaite intégrer le développement durable dans l'organisation de ces manifestations (communication, transport, gestion des déchets, solidarité et accessibilité).		
3 AFFIRMER LE CARACTERE ECO- RESPONSABLE DE LA COM- MANDE PU- BLIQUE DE LA CALI	3.1	Mettre en place une politique d'achats responsables : systématiser l'insertion de clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés	En cours	Interne / Territoire
		La commande publique est l'un des leviers majeurs pour mettre en pratique des mesures de développement durable au sein des collectivités. Le code des marchés publics permet l'intégration de critères de développement durable dont chaque service peut se saisir pour améliorer la qualité environnementale et sociale de ses achats (achats éthiques et/ou équitables). Déjà en partie initiée, La Cali souhaite développer cette démarche, à travers la rationalisation et la mutualisation des achats mais également par l'intégration régulière de clauses sociales et environnementales dans ses marchés.		
	3.2	Rationaliser les achats au sein de La Cali	En cours	Interne
La rationalisation consiste à appliquer les meilleures pratiques d'achat en vue de réduire les coûts de la commande publique, renforcer la transparence de l'achat public, simplifier et élargir l'accès des entreprises aux marchés. La rationalisation consiste à mettre en œuvre une meilleure évaluation et définition des besoins et favoriser la mutualisation des achats. Cette démarche permet d'une part de répondre à des enjeux de développement durable et d'autre part de répondre à une logique d'optimisation des dépenses publiques.				
3.3	Mutualiser les achats avec les communes et autres partenaires	En cours	Territoire	
	La mutualisation consiste à lancer en commun des consultations entre plusieurs structures au titre de besoins analogues (matériel, travaux, services). Plusieurs consultations ont déjà été menées en ce sens (papier, formation...). Cette démarche permet, dans la majorité des cas, de réduire les transports liés aux livraisons et donc de réduire les émissions de GES, de mutualiser le temps passé par chaque structure pour lancer son marché mais également d'intégrer des critères de développement durable.			

	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
4 PROMOUVOIR UN URBANISME ET UN HABITAT DURABLES ET RESPONSABLES	4.1	Mettre en œuvre une politique d'habitat durable à l'échelle du territoire	En cours	Compétences
		Compétente en matière d'habitat, La Cali est tenue de réaliser et mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de son territoire. Il vise à mieux cerner les enjeux locaux et notamment les problématiques de périurbanisation, revitalisation de centres villes, développement du logement social ou encore de précarité énergétique. Cet état des lieux permettra de mieux cibler les zones, les publics, les besoins et les instruments à mobiliser pour améliorer les conditions de logements sur le territoire et proposer aux habitants une offre équilibrée, diversifiée et en adéquation avec leurs moyens et leurs aspirations.		
	4.2	Mettre en place et animer un dispositif pour la rénovation énergétique des logements	En cours	Compétences / Territoire
		Pour contribuer à l'enjeu national de rénovation énergétique de l'habitat, La Cali a mis en place une gouvernance locale (convention-cadre « pour la transition énergétique et l'amélioration de l'habitat privé ») et s'est dotée d'un dispositif d'aides pour abonder les aides existantes (programme « Habitat Durable ») ouvert à tout propriétaire occupant sans condition de ressources. Un prestataire unique anime pour le compte de la collectivité, le suivi technique (diagnostic, programme de travaux), le montage financier (identification des aides mobilisables, plan de financement), administratif et juridique des dossiers.		
	4.3	Promouvoir et développer les permanences Espaces Info Énergie sur le territoire	En cours	Territoire
		Depuis plusieurs années, La Cali organise sur son territoire des animations Espaces Info Énergie (EIE) via l'association CLCV. Ce service gratuit vise à renseigner les habitants sur toutes les questions qui se rapportent à l'énergie dans le logement (aides aux travaux, conseils techniques, sensibilisation aux écogestes...). Ce service intervient en complémentarité avec l'opérateur du dispositif « Habitat Durable » puisqu'il renseigne tous les publics, sur tous les sujets (factures, équipements électriques, consommation) et apporte des conseils en amont de la décision de réaliser des travaux.		
	4.4	Mobiliser et permettre aux entreprises locales de l'artisanat et du bâtiment de se former à la rénovation thermique et la construction durable	En cours	Territoire
		L'atteinte des objectifs ambitieux portés par le plan national de rénovation de l'habitat dépend de la volonté des particuliers à rénover leur logement, mais aussi, de la capacité, des entreprises du bâtiment et du secteur de l'artisanat à répondre à la demande et à respecter les critères de performances requis. Pour ce faire, La Cali souhaite promouvoir et accompagner la montée en compétence des entreprises du bâtiment, en organisant des formations sur le territoire et en mobilisant les professionnels et leurs fédérations.		
	4.5	Organiser un concours "Famille à Énergie Positive"	A engager	Territoire
		Le concours "Familles à Énergie Positive" animé par l'ADEME vise à démontrer que par des gestes simples et grâce à une dynamique de groupe, il est possible de lutter efficacement contre le changement climatique. Plusieurs équipes, composées de 5 à 10 foyers, se défient et tentent d'économiser le plus d'énergie possible à leur domicile, uniquement via des changements de comportements. En moyenne, les équipes parviennent à obtenir 13 % d'économies, ce qui représente un allègement de 200 € sur la facture énergétique.		
	4.6	Accompagner l'identification des ménages en situation de précarité énergétique et les aider à réaliser des économies d'énergie	A engager	Territoire
		L'action vise dans un premier temps à connaître la situation du territoire en matière de précarité énergétique (recensement de la part, du type de ménages exposés et de la localisation) grâce aux données mobilisables et aux acteurs sociaux du territoire, avant d'orienter les interventions de La Cali, basées notamment sur les outils existants (guichet unique, permanences et ateliers EIE...).		

	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
5 PORTER UNE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE SUR LE TERRITOIRE	5.1	Mettre en œuvre une politique de déplacements durables à l'échelle du territoire	En cours	Compétences
		Compétente en matière de transports, La Cali s'est vue transférer, par la ville de Libourne, la gestion du réseau de transport en commun urbain et, par le Conseil Général de Gironde, celle des transports scolaires, des lignes régulières Transgironde et du transport à la demande. Ces évolutions d'échelle notamment amènent à revoir l'organisation globale de l'offre de transports proposée et la politique de mobilité de l'agglomération, en lien avec les autres domaines d'intervention de La Cali (habitat, aménagement du territoire, développement économique, tourisme, emploi), ce qui permettra d'améliorer la qualité des déplacements et de réduire leur impact écologique.		
	5.2	Faire la promotion de la mobilité durable sur le territoire	En cours	Compétences
		La primauté de la voiture individuelle dans les déplacements tient en partie à la méconnaissance des offres de transport alternatives qu'elles soient routières ou ferrées et aux freins culturels profonds qu'elles rencontrent face à la voiture individuelle. Pour favoriser le report modal et la multimodalité, La Cali doit recenser et mettre à la disposition des habitants toutes les informations et les initiatives permettant de faire évoluer les modes de déplacements.		
	5.3	Promouvoir l'éco-mobilité en milieu scolaire	A engager	Compétences / Territoire
		La mobilité durable appelle des changements culturels profonds et nécessite donc de sensibiliser les jeunes générations. Les établissements scolaires sont ainsi des lieux clés pour réfléchir à des solutions alternatives à la voiture individuelle, en les connectant aux questions de sécurité routière, congestion et qualité de l'air aux abords des écoles. Par ailleurs, les démarches de promotion de l'éco-mobilité en milieu scolaire sont sources de lien social et habituent les enfants à la pratique d'une activité physique régulière.		
	5.4	Mettre en œuvre un Plan de Déplacement modes doux / actifs sur le territoire	A engager	Compétences / Territoire
		Dans le cadre de sa politique de mobilité, La Cali doit porter une attention particulière à la place des modes doux/actifs dans les aménagements urbains (itinéraires pédestres et cyclables, parcs de stationnement, liaisons douces) ainsi qu'à leur promotion comme alternative possible à la voiture. Ces modes de déplacement améliorent la qualité de vie en ville, réduisent les pollutions et sont bénéfiques pour la santé. Pour se développer, ces modes doivent pouvoir trouver leur place dans les voies de circulation et des espaces de stationnement réservés.		
6 POURSUIVRE LA POLITIQUE ECO-RESPONSABLE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	6.1	Sensibiliser le personnel et les usagers des structures gérées par La Cali au tri, au compostage et à la prévention des déchets	En cours	Interne
		Si la pratique du tri est effective dans la majorité des structures, elle n'est ni homogène ni optimisée. Il convient ainsi de faciliter la mise en application de ces principes dans tous les établissements (locaux administratifs et structures accueillant du public) en déployant des collecteurs adaptés accompagnés d'éléments de sensibilisation et d'information régulièrement mis à jour.		
	6.2	Réduire l'impact environnemental des opérations de collecte	En cours	Territoire
Le dispositif de collecte a une incidence directe sur le coût et la qualité du service à l'utilisateur, la sécurité pour les agents, la qualité du tri et la réduction des déchets à la source. Les règles liées à la collecte doivent être partagées entre les équipages de collecte, les collectivités territoriales et les administrés desservis.				

6	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
POURSUIVRE LA POLITIQUE ECO-RESPONSABLE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		Accompagner la mise en œuvre d'une économie circulaire et le développement de filières locales sur le territoire	En cours	Compétence / Territoire
	6.3	A l'heure des ressources rares, chères et sous monopole, le traitement et la valorisation des déchets sont des impératifs écologiques, mais peuvent également être des opportunités pour les territoires, en termes d'emplois non délocalisables et de développement d'activités locales et pérennes, assises sur des valeurs sociales fortes. De par ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement des zones d'activité, sa connaissance du foncier d'entreprise et les liens qu'elle entretient avec les communes, La Cali a un rôle essentiel à jouer, aux côtés d'autres acteurs locaux et en particulier du Smicval, pour accompagner cette mutation.		
7 PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ECONOMIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	7.1	Rédiger une charte d'engagements volontaires de lutte contre le changement climatique et de prise en compte du développement durable par les entreprises	A engager	Compétences
		La création d'une charte volontaire au sein d'une zone d'activités permettrait, au-delà des aspects réglementaires prescrits dans le règlement de lotissement, de mieux prendre en compte les enjeux de maîtrise de l'énergie, économies d'eau, gestion des déchets et des espaces verts. Ces prescriptions confèrent à la zone une certaine qualité environnementale et paysagère, gage d'attractivité, permettent de limiter les risques de conflit de voisinage au sein du site et dans son environnement immédiat et incitent les signataires à s'organiser collectivement pour mutualiser certains services et s'inscrire dans une démarche d'écologie industrielle.		
	7.2	Mettre en place des aides éco-conditionnées à destination des entreprises du territoire dans le cadre du règlement d'intervention	A engager	Compétences
		La Cali va se doter d'un règlement d'intervention pour pouvoir soutenir l'emploi, l'activité économique et l'innovation sur son territoire. Dans ce cadre, elle envisage de bonifier les aides accordées en fonction de critères énergie – climat (performance énergétique des locaux ou des équipements, domaine d'activité répondant aux principes de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire ou de l'écologie industrielle).		
	7.3	Réaliser un bilan de la production et de la consommation d'énergie sur le territoire et y intégrer un schéma de développement des énergies renouvelables	A engager	Territoire
La Cali souhaite mobiliser auprès des distributeurs d'énergie de réseau et de l'Observatoire Régional Énergie Changement Climatique Air (ORECCA), les données de consommation ou de production d'énergie sur son territoire et en assurer le suivi, pour observer les tendances et mesurer les effets de ses politiques publiques notamment en matière d'habitat ou de transport.				
7.4	Mettre en place des actions d'animation et de sensibilisation à destination des entreprises du territoire	A engager	Compétences / Territoire	
	Il s'agit de sensibiliser les entreprises à la maîtrise de l'énergie et de les accompagner dans la réalisation d'audits énergétiques de leurs activités et de leurs bâtiments. Le but est de créer des liens, des synergies et ainsi développer le tissu économique local. Il s'agira également de mieux intégrer La Cali et les entreprises du territoire aux collectifs structurants (clusters, pôles de compétitivité) en matière de développement économique (partage de l'information, innovation, partenariat, ouvertures à de nouveaux marchés).			
7.5	Promouvoir les systèmes de production agricoles durables locaux	En cours	Interne / Territoire	
	Les territoires sont de plus en plus concernés par le maintien d'une agriculture vivrière, source d'un approvisionnement alimentaire sain et local, mais aussi de biodiversité et de richesse paysagère. Les collectivités locales et les acteurs publics ont tous, à leur niveau et selon leurs compétences, une contribution à apporter pour pérenniser les activités agricoles locales (sensibilisation, commande publique, action foncière, structuration des filières). La Cali souhaite jouer un rôle actif en ce sens, en engageant une réflexion collective avec les nombreux acteurs en présence.			

	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
	7.6	Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de pratiques durables	A engager	Territoire
		Il s'agit d'accompagner et de diffuser les démarches de sensibilisation et les initiatives durables à destination des exploitants du territoire, en lien avec les partenaires du monde agricole.		
8 ADAPTER LA CALI ET LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	8.1	Sensibiliser les acteurs du territoire aux problématiques de l'adaptation au changement climatique	A engager	Territoire
		Tous les acteurs socio-économiques du territoire sont susceptibles d'être impactés par le dérèglement climatique et ses effets (phénomènes d'inondation, sécheresse, canicule, retrait-gonflement de sols argileux, menaces sur la qualité de l'eau) et La Cali se doit d'anticiper ces questions dans l'exercice de ses compétences (continuité des services rendus à la population, programmes d'aménagement, documents programmatiques) et de mobiliser les autres acteurs du territoire sur ce thème.		
	8.2	Sensibiliser à l'enjeu de protection de la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée	A engager	Territoire
		Le changement climatique est susceptible d'altérer la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif et d'occasionner des conflits d'usage et des phénomènes extrêmes (inondations, crues, ruissellement, sécheresse). Pour se prémunir, La Cali, les communes et l'ensemble des parties prenantes concernées, doivent prendre en compte ces menaces de manière concertée au travers des différentes démarches territoriales en cours (Territoires à Risque Important d'inondation, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Natura 2000).		
	8.3	Prendre en compte les enjeux d'adaptation et améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique	A engager	Interne / Territoire
L'adaptation au changement climatique implique d'anticiper les évolutions attendues du climat afin de réduire la vulnérabilité du territoire (aléas climatiques sur les activités, les biens et les personnes de type canicule, sécheresse, inondation) en orientant favorablement les modes de développement sur le territoire, les pratiques ou encore la localisation des activités. L'ensemble des choix de la collectivité doivent donc intégrer cet enjeu.				
9 ANIMER ET ASSURER LE SUIVI ET LE PILOTAGE DU PCET AU SEIN DE LA CALI ET SUR LE TERRITOIRE	9.1	Développer les réunions d'information et de sensibilisation entre agents et services pilotes sur les problématiques énergie climat	A engager	Interne
		La construction du PCET a permis aux agents de prendre conscience des enjeux et du rôle de la collectivité face aux problématiques énergétiques et climatiques. Afin de développer et maintenir une dynamique collective sur ce sujet des rencontres thématiques régulières peuvent être organisées afin de consolider les connaissances, partager les expériences, les initiatives et les projets.		
	9.2	Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCET	En cours	Interne
		La mise en place d'outils de suivi et d'évaluation du PCET permettra de mesurer l'efficacité des actions engagées en termes de résultats, éléments de coût, émissions de gaz à effet de serre. Ces indicateurs pourront être exploités et valorisés dans le cadre du rapport annuel de développement durable.		
9.3	Engager La Cali dans une démarche Cit'ergie®	A engager	Interne	
Ce label récompense les collectivités qui se dotent d'une politique énergétique ambitieuse sur leur territoire et offre une visibilité nationale voire européenne. Le processus de labellisation comporte la réalisation d'un audit, d'une évaluation et d'un suivi sur une période de 4 ans permettant un accompagnement technique, méthodologique et des conseils en termes de gouvernance.				

9 ANIMER ET ASSURER LE SUIVI ET LE PILOTAGE DU PCET AU SEIN DE LA CALI ET SUR LE TERRITOIRE	N° action	Intitulé	Phasage	Périmètre
	9.4	Élaborer un plan de communication des actions énergie climat à destination de l'ensemble des acteurs du territoire	A engager	Territoire
		La Cali doit contribuer à la sensibilisation du grand public sur les enjeux globaux, tout en leur conférant une dimension locale. Cela permet de donner de la lisibilité à l'action intercommunale dans de nombreux domaines mais aussi de relayer les actions exemplaires portées, sur le territoire, par les communes, les acteurs socio-économiques ou les membres de la société civile.		
	9.5	Mettre en place et animer un "club climat/énergie"	A engager	Territoire
		L'idée de ce club est de réunir les différents partenaires mobilisés dans le cadre du PCET. Il permettrait de valoriser les réalisations exemplaires et les résultats obtenus, de faire apparaître la portée globale et la transversalité du PCET à tous les acteurs et de favoriser les échanges. Ce club pourrait permettre de faire émerger, avec l'ensemble des acteurs, les orientations prioritaires sur le territoire.		
9.6	Intégrer un cartouche DD en fin de délibération	A engager	Interne	
	Outil de gestion et d'évaluation de projet, le principe d'un « cartouche DD » est d'intégrer à la fin des délibérations de La Cali, une courte analyse de la contribution de l'action aux 5 finalités du développement durable.			